CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction Enfance Famille 12715

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 11 DECEMBRE 2020 SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET : Prolongation d'un an du schéma départemental d'organisation sociale et médicosociale en faveur de l'enfance et de la famille pour la période 2016-2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur de l'enfance et de la famille 2016-2020, qui s'inscrit dans le respect de l'obligation légale (article L. 312-4 du Code de l'action sociale et des familles), a permis de dégager les principales orientations sur la politique que le Département met en œuvre depuis cinq ans dans le domaine de l'enfance et de la famille.

Son renouvellement s'amorce alors que de nouvelles orientations sont portées dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, que de nombreuses enquêtes nationales sur la protection de l'enfance sont conduites, et qu'une crise sanitaire inédite survient. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de prolonger le schéma actuel, ceci afin de permettre l'élaboration d'un état des lieux et le diagnostic du dispositif départemental de prévention et de protection de l'enfance.

Une large concertation sera ouverte auprès de toutes les institutions et associations œuvrant en protection de l'enfance dans le département, venant étayer les orientations qui seront portées pour les années à venir. Ce sera également l'occasion d'enrichir le prochain schéma des observations et expériences issues de la crise sanitaire.

Le schéma départemental enfance-famille 2022-2026, définira les axes stratégiques et opérationnels ainsi que les outils de pilotage à mettre en œuvre pour mener à bien la politique départementale en matière de prévention et de protection de l'enfance. Il sera proposé à l'approbation de l'Assemblée départementale.

Le présent rapport concerne la prolongation d'une année du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur de l'enfance et de la famille en cours.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL